FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
PÊCHE 71

RAPPORT D'ACTIVITE TECHNIQUE

2019

SOMMAIRE

LES ÉTUDES PISCICOLES 1

Suivi 2019 de la reproduction du brochet en Saône-et-Loire 1

Suivi de la reproduction du brochet à la Lône du Breuil à Gergy 3

Etude piscicole et astacicole des cours d'eau du Chalonnais (bassin de la Corne) 4

Etude piscicole des rivières du bassin versant du Sornin 5

Suivi des aménagements piscicoles réalisés sur le Botoret 6

Etude génétique des truites des affluents du Méchet 8

Réseau de suivi thermique des rivières du département 11

Suivi thermique des rivières du bassin de la Celle 13

Etude des populations de poisson carnassier de la Seille 16

Etat initial avant travaux de la Mouge en amont d'Azé 17

Atlas des écrevisses en Bourgogne 17

Réalisation du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) 18

LES TRAVAUX EN RIVIERE 20

Restauration du bras mort des Vergettes à Lays-sur-le-Doubs 20

PECHES DE SAUVETAGE 23

AUTRES PRESTATIONS DIVERSES 25

DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE / REGLEMENTATION 26

Demande d'évolution réglementaire (ouverture, fermeture, parcours no-kill…) 26

Suivi 2019 de la reproduction du brochet en Saône-et-Loire

Pêche électrique dans le bras mort de la Prairie des Oies à Mouthier-en-Bresse

Juvénile de brochet

La Fédération réalise chaque année un suivi de la reproduction du brochet au sein de diverses zones humides annexes des cours d'eau de Saône-et-Loire. Ce suivi est principalement axé sur des cours d'eau où des actions visant à restaurer les populations de brochet sont engagées. Il s'agit donc des cours d'eau où les populations de brochet sont actuellement dans un mauvais état de conservation. Réalisé à la fin du printemps, le suivi consiste en un inventaire par pêche électrique dans les zones humides dans lesquelles le brochet se reproduit. L'objectif est de capturer les juvéniles de brochet présents pour vérifier que la reproduction de cette espèce s'est effectivement bien déroulée.

Verveux à ailes posés à l'entrée du Bief Colas

Ce suivi a été complété en 2019, en collaboration avec l'AAPPMA de Cuisery, par un essai de capture de géniteurs de brochet à l'entrée de deux frayères à brochet implantées le long de la Seille : le Bief Colas à Jouvençon et la zone humide du Pré des Saules à Cuisery. Cette opération s'est déroulée au cours de janvier à mars à l'aide d'engins de capture appelés « verveux à ailes » qui ont dû être relevés tous les deux jours.

Cours d'eau	Nom du site	Commune
Saône	Lône du Breuil	Gergy
	Frayère du Port D'Ormes	Ormes
Grosne	Bief du Bois d'Epinet	Sercy
	Baisse de la Grande Vevre	Beaumont-sur-Grosne
	Baisse de l'Argillet	Marnay
Seille	Baisse du Moulin Romain	Saint-Usuge
	Bief du Moulin Romain	Saint-Usuge
	Bief de Bourgchateau	Louhans
	Baisse de la Culée	Branges
	Bief Colas	Jouvençon
	Zone humide du Prés des Saules	Cuisery
	Bras mort du Pont Rouge	La Genête, Brienne
Brenne	Bras mort de la Prairie des Oies	Mouthier-en-Bresse
Solnan	Bras mort de Bione	Frontenaud
	Bief de la Motte	Sainte-Croix
	Frayère de la Culée	Sainte-Croix
Vallière	Bras mort du Pont de la Barque	Louhans

Liste des zones humides inventoriées en 2019

En 2019, ce sont 17 zones humides qui ont été étudiées. La présence de juvéniles de brochet n'a été observée que dans 4 zones humides seulement : la frayère du port d'Ormes (rivière Saône), le Bief Colas à Jouvençon et la zone humide du Pré des Saules à Cuisery (rivière Seille).

Quelques facteurs explicatifs :

- Une hydrologie très peu favorable à la reproduction du brochet pendant la période de reproduction 2019,
- 4 sites ont des caractéristiques peu favorables à la reproduction du brochet : le bief du Moulin de Romain sur la Seille à Saint-Usuge, le bras mort du Pont Rouge sur la Sâne à La Genête et Brienne, le bras mort de Bione sur le Solnan à Frontenaud et le bras mort du Pont de la Barque sur le Solnan à Louhans,
- Autres facteurs pouvant expliquer ces mauvais résultats : population de brochet du cours d'eau trop dégradée (quasi absence de géniteurs), manque d'attractivité de certains sites pour les géniteurs, …

19 brochets ont été capturés à l'entrée du Bief Colas (JOUVENCON) et 0 à l'entrée de la zone humide du Pré des Saules (CUISERY). Globalement, les géniteurs capturés sont de petite taille : 74 % d'entre eux ont une taille inférieure à 60 cm. Ces résultats semblent confirmer le mauvais état de conservation de la population de brochet de la Seille dans ce secteur.

L'exploitation des données et la rédaction du rapport pour l'année 2019 seront finalisées au début de l'année 2020.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25%)

AAPPMA concernées : Bellevesvre, Cuisery, Louhans, Ormes, Romenay, Saint-Ambreuil, Sainte-Croix, Saint-Usuge.

Suivi de la reproduction du brochet à la Lône du Breuil à Gergy

Lône du Breuil à Gergy après travaux

La lône du Breuil à Gergy est une vaste zone humide située en bord de Saône qui a été aménagée par Voies Navigables de France notamment pour favoriser la reproduction du brochet. La Fédération a été missionnée en 2018 puis en 2019 pour réaliser un suivi de la reproduction du brochet. Ce suivi consiste en un inventaire par pêche électrique pour vérifier la présence de juvéniles de brochet.

Les inventaires réalisés en 2018 et en 2019 n'ont pas permis d'observer de brochet. Le site présente cependant des caractéristiques à priori très favorables au brochet : nombreux supports de ponte, cote de connexion suffisamment basse pour permettre l'accès des géniteurs de brochet au site, … Les inventaires réalisés ont aussi montré que de nombreuses autres espèces pouvaient fréquenter ce site qui constitue aujourd'hui un milieu aquatique original pour la faune piscicole au sein de l'écosystème Saône. Le suivi piscicole réalisé devra se poursuivre pour conclure sur l'intérêt des aménagements réalisés pour le brochet.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Voies Navigables de France (100 %)

AAPPMA concernée : Gergy

Etude piscicole et astacicole des cours d'eau du Chalonnais (bassin de la Corne)

L'Orbize à Barizey, un secteur où subsiste encore la truite fario et l'écrevisse à pieds blancs

Dans le cadre de l'étude bilan du Contrat des Rivières du Chalonnais, la Fédération de pêche a réalisé en 2019 un diagnostic de l'état des peuplements piscicoles et astacicoles des cours d'eau du bassin de la Corne (Corne, Orbize, Thalie et Ratte).

Les objectifs principaux de cette étude étaient les suivants :

- réaliser un diagnostic de la qualité du peuplement piscicole des cours d'eau du bassin de la Corne, incluant notamment pour chaque station le calcul de l'Indice Poissons Rivière (IPR),
- réaliser un inventaire des populations d'écrevisses à pattes blanches afin d'améliorer la cartographie de leur aire de répartition sur le territoire,
- évaluer l'impact des actions mises en œuvre dans le cadre du Contrat de rivière sur les peuplements piscicoles.

Cette étude a démontré que les rivières du bassin versant de la Corne sont globalement dans un état dégradé. Les résultats des inventaires piscicoles, avec des notes de l'Indice Poissons Rivière médiocres (46%) et mauvaises (38%), indiquent une réelle dégradation au niveau biologique. Par ailleurs, l'étendue des populations polluosensibles du bassin versant ne cesse de baisser. Ainsi les zones amont du bassin versant, doivent faire face à une raréfaction ou à une disparition des espèces inféodées à ce milieu (truite fario, chabot, lamproie de Planer, vairon). A contrario, les espèces thermophiles, limnophiles, omnivores ou tolérantes, sont en augmentation (chevaine, goujon, gardon, brême, poisson-chat, perche soleil, etc…). La mise en évidence de sources et de rivières amont polluées est inquiétante pour les années à venir. En effet, les espèces dites polluosensibles n'auront, à terme, plus aucune « zone de refuge ».

Les populations d'écrevisses ne sont pas épargnées puisqu'un déficit des espèces d'écrevisses à pieds blancs a été observé en tête de bassin. Comme en 2011, on les retrouve majoritairement dans des petits affluents situés en amont du bassin versant, au niveau des sources. Ces populations sont morcelées et en mauvais état et leur habitat est de plus en plus mis en danger par les forts étiages de la période estivale.

L'analyse physico-chimique a mis en évidence des concentrations élevées en nutriments dans l'eau et notamment le phosphate qui est déclassant pour la quasi-totalité des stations étudiées. La quasi-totalité de ces dernières a des taux en nitrites toxiques pour les salmonidés. D'autres éléments comme le phosphore total ou l'ammonium sont également retrouvés dans des concentrations élevées. Il est possible d'imaginer que des problématiques de traitement d'assainissement, par sous dimensions de station d'épuration ou par fuite, puissent arriver dans le cours d'eau. Les nombreux pâturages sont aussi une source potentielle puisqu'ils ont notamment un impact sur la morphologie de

certains cours d'eau (comme celui des Curles ou de Jambles) où les abreuvoirs ne sont pas aménagés et où il y a donc du piétinement.

L'ensemble des cours d'eau de l'amont à l'aval est donc impacté par des pollutions pouvant provenir d'origines diverses : ruissellement, viticulture dans les monts châlonnais, agriculture intensive dans la plaine, ou encore de par la forte urbanisation dans le val de Saône.

La canicule de 2019 permet d'avoir des données de référence pour des conditions climatiques exceptionnelles. Les cours d'eau réagissant bien évidemment à ces conditions thermiques, il a été observé dans une majorité des stations des températures au-delà des optimums thermiques des espèces piscicoles, notamment les sténothermes d'eau froide (truite fario). L'amont du bassin versant n'est pas épargné par ces problématiques.

Il semble donc urgent que le nouveau contrat rivière réalise plus d'actions visant à protéger et restaurer la qualité des eaux des rivières. En effet, la somme des actions achevées du précédent contrat n'atteint pas plus d'un tiers des actions initialement prévues.

Responsables : Julien Maupoux et Elsie Moureu (stagiaire)

Financement : Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25 %)

AAPPMA concernées : Chalon-sur-Saône, Rully.

Etude piscicole des rivières du bassin versant du Sornin

Depuis l'été 2008, la Fédération réalise pour le Syndicat Mixte du Sornin et ses Affluents, un suivi piscicole des principales rivières du bassin versant du Sornin (Sornin, Mussy, Botoret, Bézo, Equetteries, rivières des Barres, Aron, Pontbrenon).

Ce suivi initialement prévu pour une durée de 5 années a été entrepris lors des années 2008, 2009, 2010 et 2013.

En 2017, un nouveau contrat de rivière a été signé et les suivis piscicoles ont repris lors des années 2017 et 2019.

Les objectifs principaux du suivi piscicole sont les suivants :

- Connaitre l'évolution qualitative et quantitative des peuplements piscicoles du bassin versant du Sornin,

- Améliorer les connaissances sur l'état des peuplements salmonicoles (dynamique des populations, importance du recrutement en juvénile, croissance des individus…),

- Mesurer les effets des actions directes et indirectes du Contrat de Rivière sur la qualité des cours d'eau à l'aide de l'indicateur poisson (Indice Poissons Rivière normalisé AFNOR NF T90-344) et de tout autre mode d'analyse des peuplements piscicoles en vigueur,

- Favoriser l'implication technique de la collectivité piscicole dans le programme concerté de reconquête piscicole des cours d'eau du bassin et notamment sur tout projet d'aménagement piscicole.

Les résultats sont encore en cours de traitement et le rapport final d'étude devrait être publié dans le courant de l'été 2020.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'eau Loire Bretagne (50%), FNPF (25%), FDAAPPMA 71 (25%)

AAPPMA concernées : Chassigny-sous-Dun, Chauffailles, Saint-Igny-de-Roche, Saint-Maurice-les Châteauneuf, La Chapelle-sous-Dun, la Clayette

Suivi des aménagements piscicoles réalisés sur le Botoret

Dans la commune de Chauffailles sur le Botoret, une rivière de 1ère catégorie piscicole abritant encore aujourd'hui une belle population de truites fario, des travaux d'aménagement piscicoles ont eu lieu lors des étés 2017 et 2018.

Dans un premier temps, des petits seuils ont été supprimés. Puis, pour compenser la perte de lame d'eau et pour apporter des abris et des caches aux truites, des travaux complémentaires ont été entrepris.

Ces travaux ont été entrepris par **le Syndicat Mixte des Rivières du Sornin et de ses Affluents**.

La Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a été un des partenaires techniques et financiers de l'opération.

Des blocs ont ainsi été disposés dans le lit de la rivière pour favoriser la diversification des écoulements et augmenter considérablement la quantité d'abris dont dépendent les truites fario.

Les densités de truite fario d'une rivière sont étroitement liées à la qualité des eaux mais aussi à la qualité des habitats. Pour s'alimenter, les truites recherchent des veines d'eau spécifiques et pour s'abriter ces mêmes poissons recherchent des caches. Les blocs ont été disposés de sorte à respecter ces grands principes.

Blocs nouvellement posés dans le lit du Botoret

Ainsi aménagé, le parcours devrait aussi être plus attractif pour les pêcheurs ; les blocs étant des postes très intéressants à prospecter.

Le suivi scientifique de cet aménagement est réalisé par notre Fédération (suivi de l'évolution des quantités de caches, de l'évolution des faciès d'écoulement et évolution des densités de truites sauvages).

Le rapport d'état initial, réalisé en 2018, est d'ores et déjà disponible en suivant ce lien : https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2018/12/suivi_travaux_restauration_habitat_piscicole_botoret_2018.pdf

En fin d'été 2019, de nouvelles campagnes de pêches électriques ont été entreprises pour caractériser les peuplements piscicoles, une année après les travaux.

A ce stade du suivi, il est encore tôt pour envisager les évolutions du peuplement piscicole suite aux travaux. Les conditions météorologiques et hydrauliques ont une importance majeure sur la qualité des peuplements et tout particulièrement sur les abondances de truite, espèce très sensible à la température.

Les premières conclusions ne pourront donc pas être définitives avant 3 années de suivis piscicoles après travaux. Il conviendra aussi de bien mettre en relation peuplement et habitat piscicole.

Les suivis piscicoles de 2018 et 2019 ont été entrepris suite à deux étés particulièrement sévères tant sur le plan thermique que sur le plan hydrologique. Les niveaux d'eaux très bas et les températures souvent excessives ont pu avoir une incidence forte sur la qualité des peuplements piscicoles.

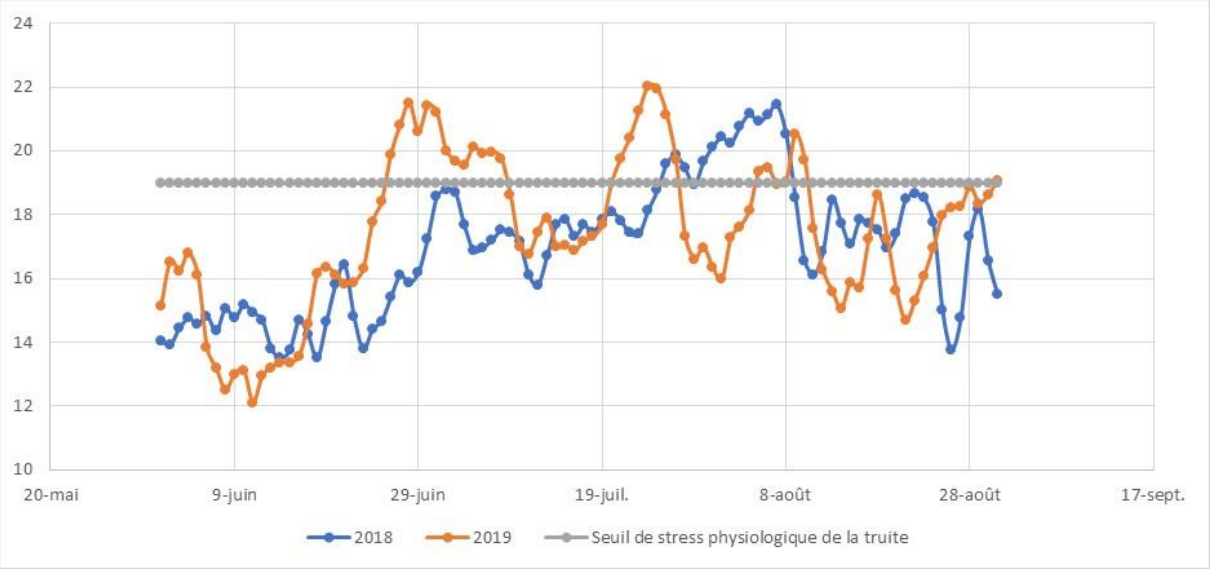

Evolution des températures moyennes journalières des étés 2018 et 2019 en amont du bourg de Chauffailles

Villon le haut)

Parmi les évolutions majeures des peuplements piscicoles observées entre 2018 et 2019, on peut néanmoins souligner :

- l'augmentation de la richesse spécifique sur la station aval au droit de la piscine de Chauffailles,
- la modification de la structure des classes de taille de la truite fario avec l'apparition en 2019 de très nombreuses truitelles.

Pour le reste le peuplement piscicole du Botoret dans la partie amont du Bourg de Chauffailles restent de qualité moyenne à médiocre avec néanmoins des abondances de truite relativement importantes au regard des autres peuplements salmonicoles du département de Saône-et-Loire.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FDAAPPMA 71 (50 %)

AAPPMA concernée : Chauffailles

Etude génétique des truites des affluents du Méchet

Dans le courant de l'année 2016, une première étude génétique des populations de truite du Méchet avait été entreprise. 350 truites avaient ainsi été capturées sur tout le linéaire du Méchet pour un prélèvement d'ADN.

En complément des sondes thermiques avaient été disposées sur tout le bassin.

Les objectifs de cette étude étaient :

- d'évaluer les effets réels de la fragmentation du milieu par les obstacles sur le fonctionnement biologique des populations (niveau de préjudice des isolations, des réductions de flux génique),

- de mieux connaitre la dynamique des populations de truite (densité),

- d'appréhender le nombre de géniteurs participants au recrutement des populations de truite,

- d'étudier les relations entre les abondances de truite et le réchauffement climatique.

Photographie : truite du Méchet (71)

Les résultats sont accessibles aux pages suivantes :

https://www.peche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieux/etude/etude-genetique-et-autre/etude-genetique-des-truites-mechet-2017/

https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2017/09/Synthese_metabolisme_thermique_Mechet2016.pdf

Ce travail qui n'avait été réalisé que sur le Méchet a été poursuivi en 2019 sur l'ensemble de ces affluents : ruisseau des Vernottes, ruisseau des Briles, ruisseau de Vermenot, ruisseau de Rebout, ruisseau d'Argentolles, ruisseau de la Come au Diable.

Ainsi, sur 19 stations distinctes, 449 truites ont été capturées. Elles ont fait l'objet d'un prélèvement d'écailles en prévision d'une étude de croissance et d'un prélèvement d'un bout de nageoire en prévision d'une analyse génétique.

Nous sommes toujours dans l'attente des premiers résultats (traitement des données par le bureau d'étude Scimabio Interface), mais nous pouvons d'ores et déjà communiquer les résultats des inventaires piscicoles.

RESULTATS PARTIELS DES ECHANTILLONNAGES PISCICOLES POUR L'ETUDE GENETIQUE DES TRUITES DES AFFLUENTS DU MECHET -ANNEE 2019

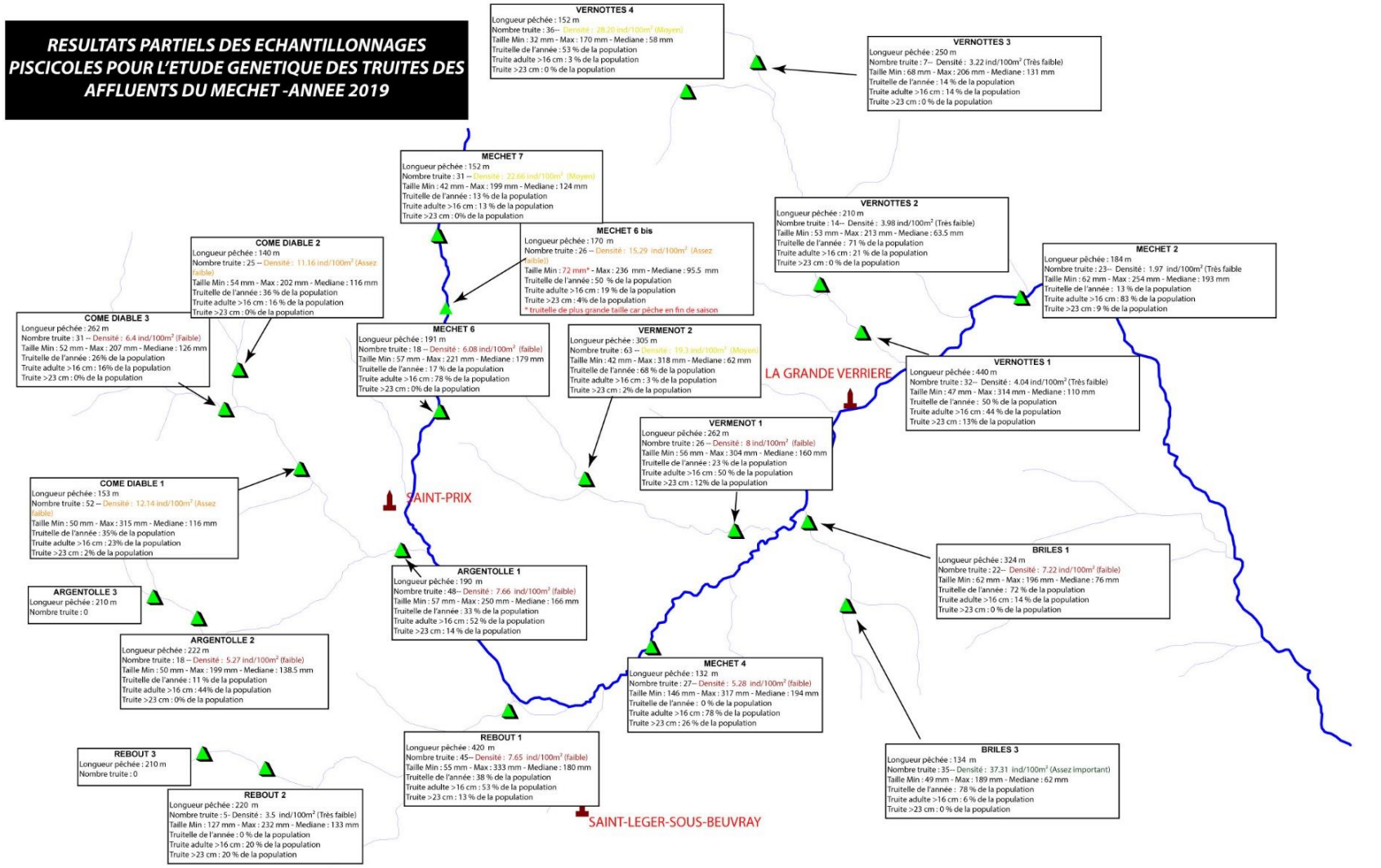

Toutes les pêches ont eu lieu à la fin juin 2019 exceptée la pêche Méchet 6 bis qui s'est déroulée à la fin septembre

0 2
kilomètres

Les résultats de l'étude génétique seront mis en relation avec l'inventaire des petits seuils et obstacles des affluents du Méchet réalisés en 2018 (Cf. Carte ci-dessous).

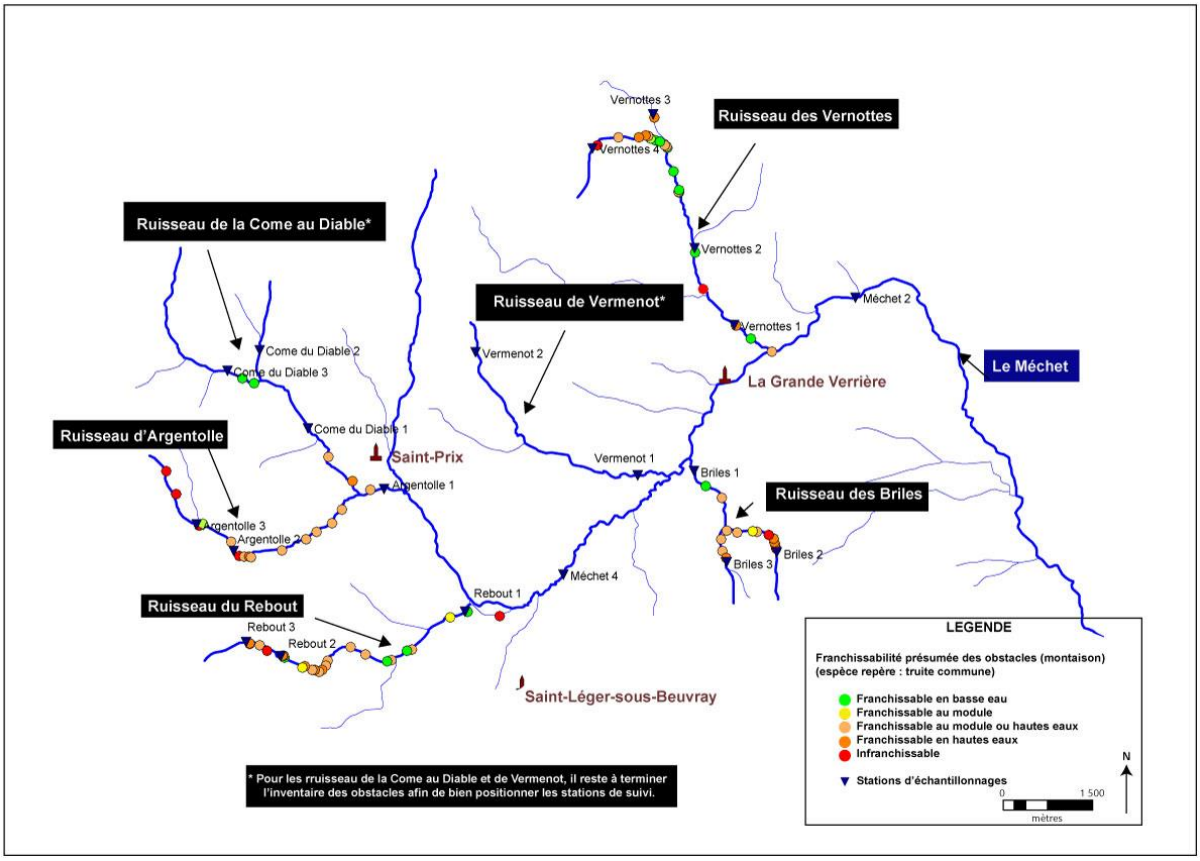

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FDAAPPMA 71 (50%)

AAPPMA concernée : Autun

Réseau de suivi thermique des rivières du département

Le réchauffement climatique terrestre est un fait qu'il est aujourd'hui difficile de contester.

Ce réchauffement a des conséquences sur la température des rivières du département de Saône-et-Loire. Ces conséquences se répercutent sur les populations de poisson, car la température est le premier élément qui explique la répartition des espèces piscicoles.

Depuis l'année 2019, la Fédération a mis en place un réseau de suivi thermique permanent à l'échelle du département. A ce jour 25 stations sont équipées d'un enregistreur thermique. La température des cours d'eau est prise toutes les heures. Ce réseau devrait s'étendre dans les années à venir.

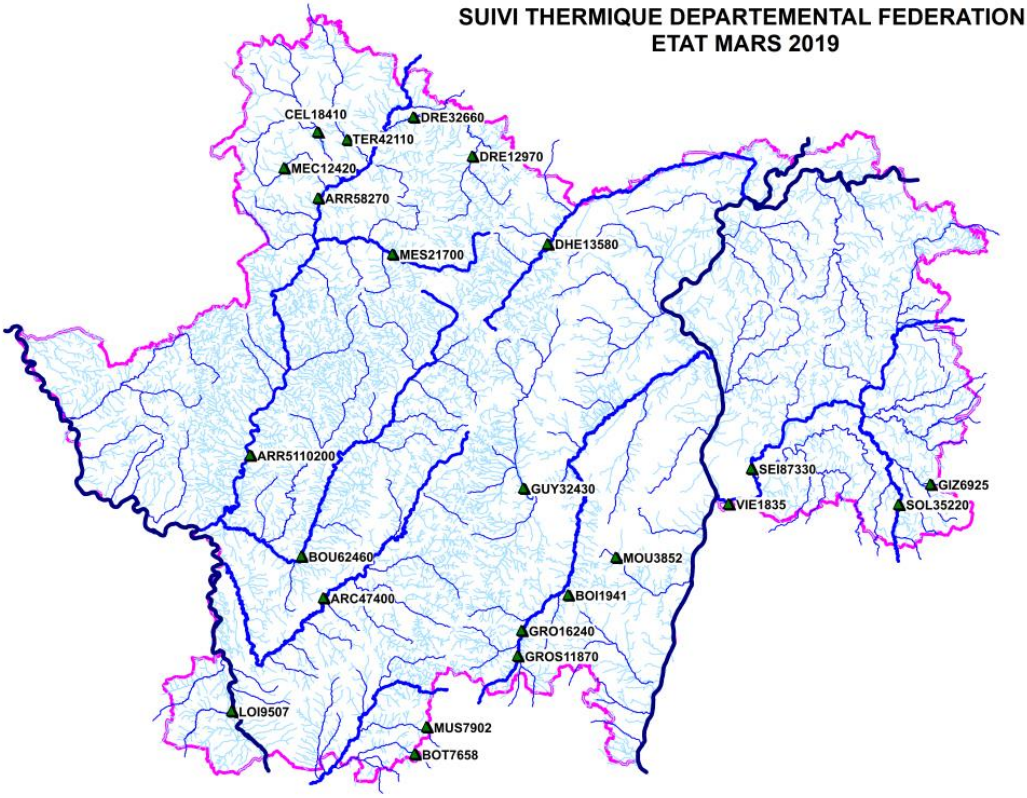

Hormis l'analyse de grande tendance statistique, ces données de température nous permettent par exemple de mieux préciser les périodes de frai et de mieux appréhender les périodes de canicules qui sont fortement pénalisantes pour certaines espèces piscicoles (brochet, truite,…).

Exemples :

- Détermination de la période de stress physiologique du brochet liée aux élévations de température pendant les périodes de canicule sur la Seille

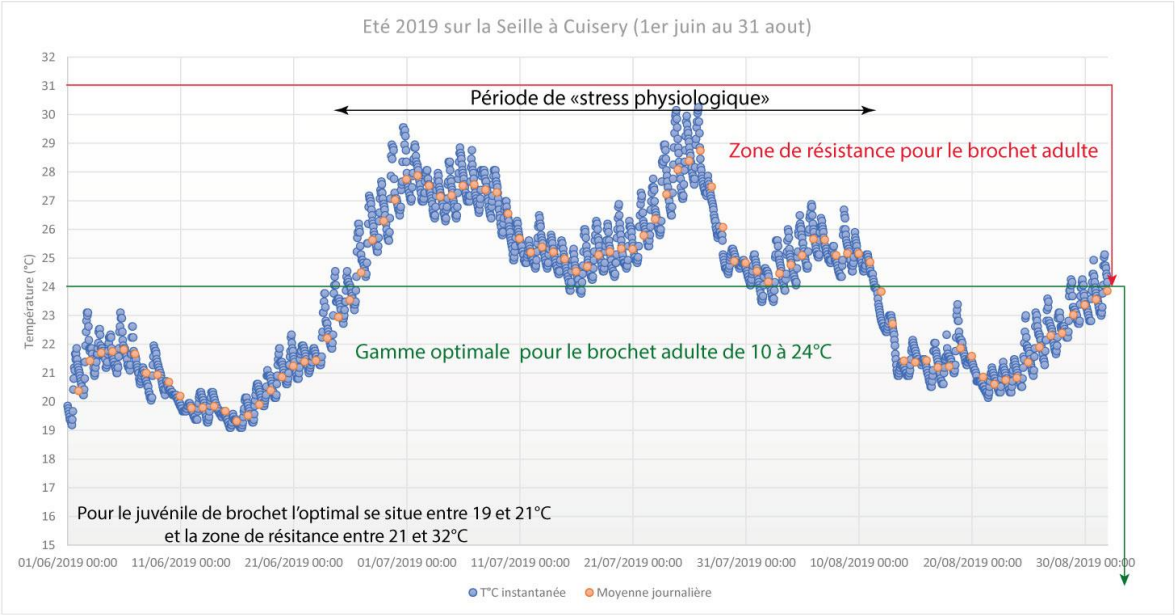

- Détermination de la période de frai du sandre et du black bass sur la Seille, la Vieille Seille et la Loire.

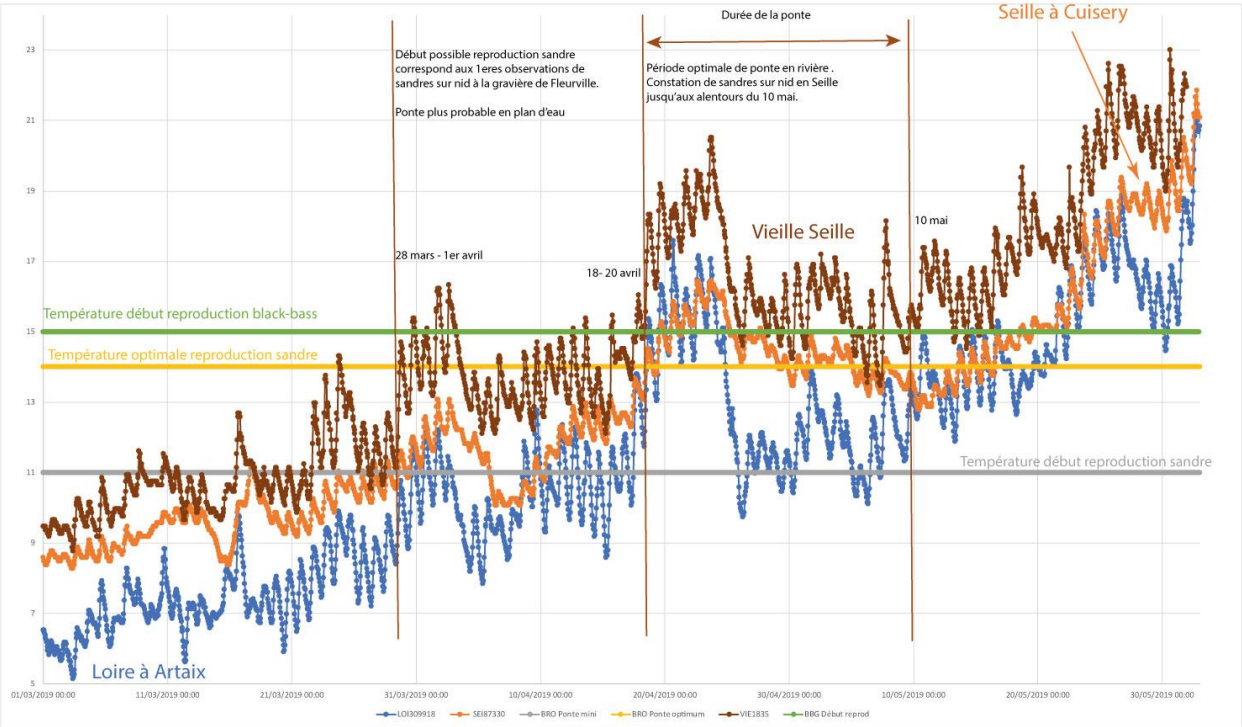

Responsables : Rémy Chassignol, Julien Maupoux

Financement : Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (50%), FDAAPPMA 71 (50 %).

Suivi thermique des rivières du bassin de la Celle

La Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique participe activement avec le **S**yndicat **IN**tercommunal d'**E**tudes et d'**A**ménagement de l'**A**rroux et de son bassin versant et le Parc Naturel Régional du Morvan à l'étude et la restauration des ruisseaux et rivières de 1ère catégorie.

Parmi toutes les altérations qui affectent la qualité écologique des rivières du Morvan, l'altération du métabolisme thermique des cours d'eau peut être une des problématiques importantes au bon déroulement du cycle écologique de certaines espèces de poissons telles que la truite commune et certaines de ses espèces accompagnatrices (chabot, lamproie de planer,…).

Dans ce contexte, la Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a lancé dans le courant de l'été 2019 un suivi de la température des cours d'eau du bassin versant de la Celle.

Des sondes de mesure de température ont ainsi été disposées sur la Celle et ses principaux affluents afin d'estimer si le métabolisme thermique estival des ruisseaux et rivières du bassin pouvait être limitant pour le développement des populations de truite commune et plus largement pour la faune piscicole.

Ce suivi thermique a été réalisé lors de l'été 2019, été particulièrement chaud puisqu'il se classe parmi les trois étés les plus chauds après l'été 2018 et 2003.

Dans ces conditions très particulières, certaines rivières du bassin versant ont conservé des eaux très fraiches, malgré des températures de l'air très excessives. Il s'agit pour la plupart de ruisseaux de tête de bassin versant localisés en secteur forestier : le ruisseau des Fontaines Salées, le ruisseau des Malpeinnes, le Grand Vernet en amont de Cussy en Morvan et la Canche en amont du barrage hydroélectrique.

Mais d'autres têtes de bassin versant n'ont pas connu les mêmes conditions thermiques. Les ruisseaux du Corterin et de la Bic sur Anost ont été sujets à des forts réchauffements thermiques au point de rendre la vie salmonicole impossible lors de l'été 2019.

Plus en aval, la situation sur les rivières s'est très souvent dégradée avec des températures de l'eau souvent trop élevées pour la physiologie de la truite commune. Néanmoins il convient de souligner que la rivière Celle à l'exutoire de son bassin présente, grâce à l'apport des eaux plus fraiches, de la Canche un métabolisme thermique mieux préserver que nombreuses rivières à truite du département. Sur ces portions aval, la Celle peut permettre la survie de sujet adulte.

Parmi les pressions expliquant la hausse des températures, il y a bien sur le réchauffement climatique terrestre, mais il y a aussi l'occupation des sols et la gestion des berges de cours d'eau qui jouent un rôle prépondérant dans l'évolution de la température de l'eau. Avec des ripisylves mieux préservées sur tout le linéaire des cours d'eau, la température de l'eau serait bien souvent beaucoup moins excessive.

La présence de plan peut aussi expliquer la hausse du métabolisme thermique de certaines rivières. C'est le cas du barrage hydroélectrique de la Canche.

Agir sur ces pressions permettrait d'améliorer le fonctionnement écologique des rivières du bassin et garantirait le maintien d'un bon état écologique malgré la hausse des températures de l'air.

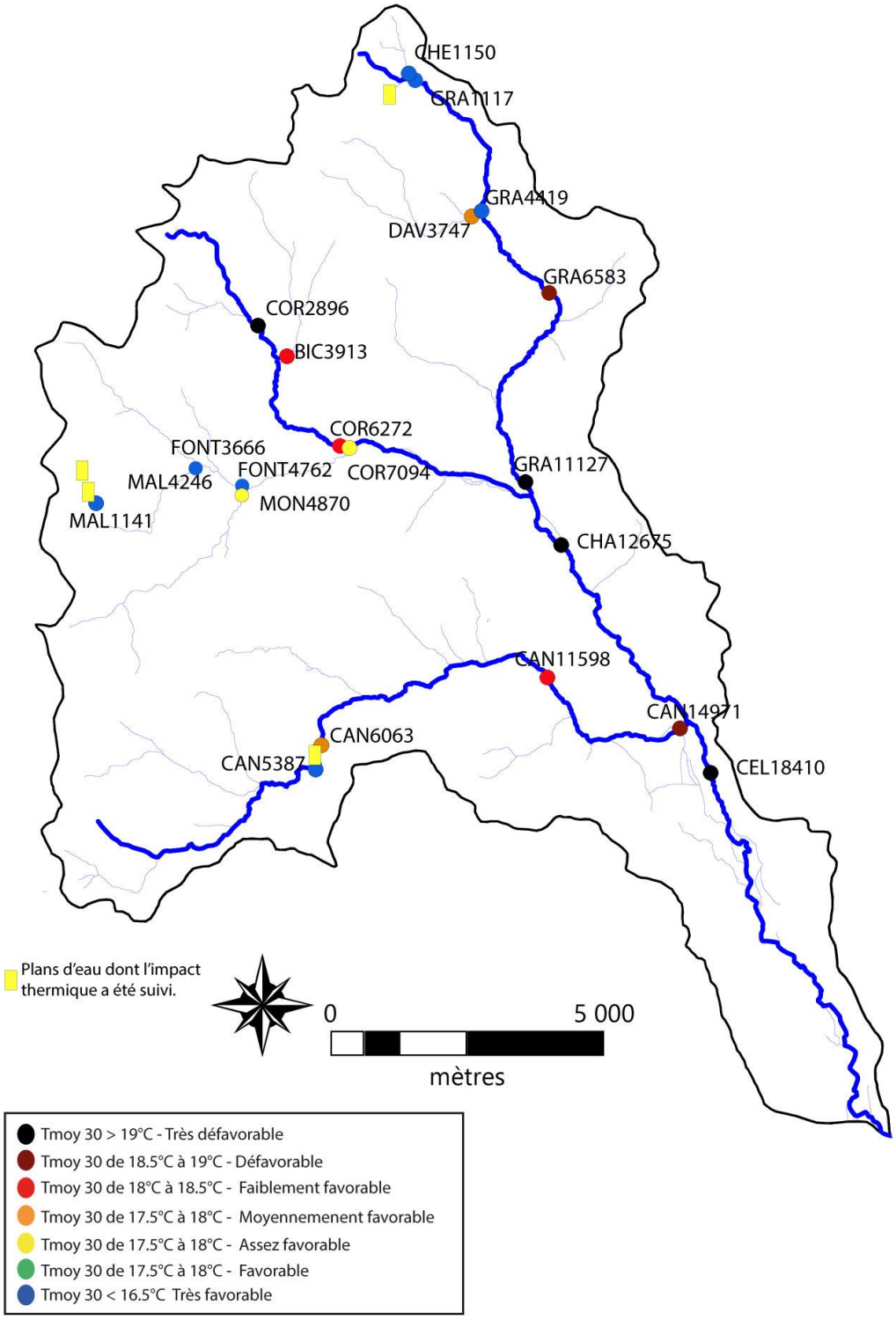

Carte : Conditions de développement d'une population de truite commune selon la moyenne des températures moyennes des trente jours consécutifs les plus chauds (Tm30jmax

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'eau Loire Bretagne (60%), FDAAPPMA 71 (40%).

AAPPMA concernées : Anost, Autun.

Etude des populations de poisson carnassier de la Seille

Depuis l'année 2019, un groupe d'une dizaine de pêcheurs de poissons carnassier de la Seille participent à une enquête de capture.

Dans les grands milieux profonds, comme la Seille ou même la Saône, les inventaires par pêche électrique ne nous permettent pas de bien appréhender les populations de poissons carnassiers (sandre, seille, brochet, perche, silure, black-bass).

Les données de capture des pêcheurs à la ligne peuvent être complémentaires et très riches en informations.

Depuis mai 2019, les pêcheurs renseignent sur un carnet leur capture, leur méthode de pêche et leur temps de pêche. Pour le sandre et le brochet, des écailles sont aussi prélevées afin de déterminer les relations taille/âge. Ces données, après avoir été saisies sont traitées statistiquement.

A ce stade de l'enquête, les résultats de 224 sorties de pêche pour un total de 949 heures de pêches ont été traités.

Sur la Seille depuis Louhans jusqu'à Ratenelle, 640 sandres, 60 silures, 85 perches, 6 brochets et 25 black-bass ont été enregistrées.

Les données sont actuellement en cours de traitement. Pour exemple et pour illustrer, il est possible d'ores et déjà d'afficher un histogramme des classes de tailles des sandres capturés sur la période printanière.

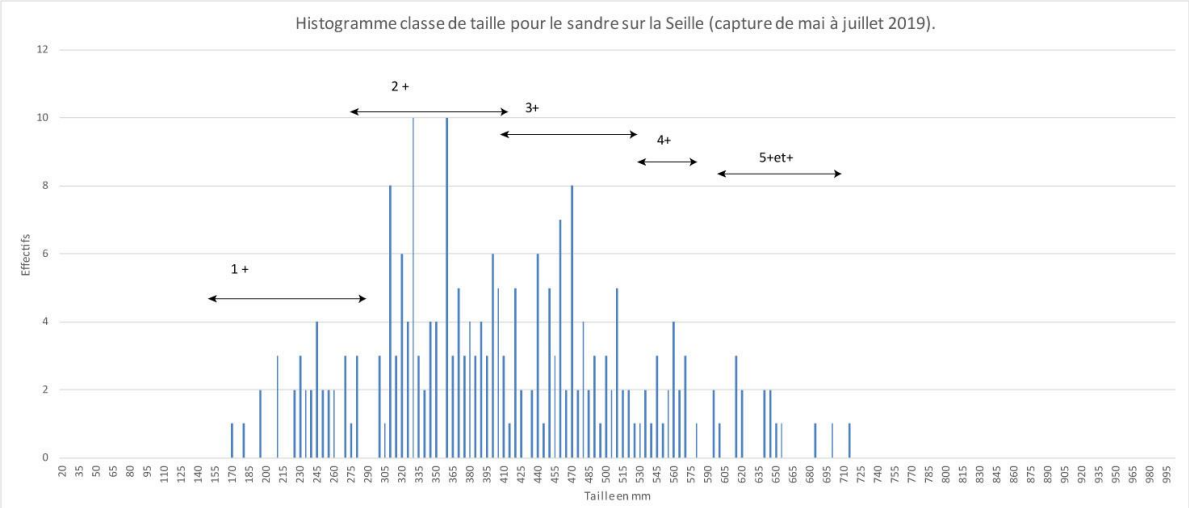

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FDAAPPMA (71) 100%.

Etat initial avant travaux de la Mouge en amont d'Azé

Le Département de Saône-et-Loire a pour projet, dans la cadre du Contrat des rivières du Mâconnais, de restaurer la morphologie du lit de la Mouge en amont du bourg d'Azé aux lieux-dits « Fourgeau » et « La Bouzolle » sur un linéaire de 800 m environ. Le lit mineur de la Mouge ayant été autrefois déplacé pour alimenter en eau un ancien moulin, le projet prévoit de remettre le cours d'eau dans son fond de vallée naturel. Le ruisseau de Joux et le ruisseau des Prés de la Côte, deux petits affluents de la Mouge situés dans le secteur d'intervention, sont aussi concernés par ces travaux dans leur zone de confluence. Cet aménagement permettra aussi l'effacement, par contournement, d'un obstacle majeur à la continuité écologique implanté en travers du lit actuel de la Mouge.

Dans l'objectif d'évaluer l'efficacité des travaux projetés, la Fédération a engagé en 2018 un état initial avant travaux de la Mouge dans le secteur d'intervention. Dans ce cadre, des inventaires de la faune piscicole de ce cours d'eau ont été mis en œuvre en 2018, puis en 2019. Par ailleurs, un suivi de la température de l'eau et des mesures de qualité d'eau ont aussi été réalisés. Le protocole CARHYCE, permettant de qualifier l'état morphologique du cours d'eau a aussi étét mis en œuvre en 2019 sur 2 stations.

Ce suivi devrait être renouvelé en juin 2020 sachant que les travaux devraient être réalisés en septembre ou octobre 2020.

Les données acquises lors de ces inventaires avant travaux pourront ensuite être comparées avec les mêmes inventaires réalisés après travaux afin d'évaluer l'impact des actions entreprises sur le peuplement piscicole de la Mouge.

La rédaction du rapport d'étude concernant les suivis 2019 sera réalisée au début de l'année 2020.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25 %)

AAPPMA concernée : Saint-Maurice-de-Satonnay

Atlas des écrevisses en Bourgogne

Chaque année, le personnel de la Fédération de Pêche contribue à l'enrichissement des connaissances sur la présence des écrevisses autochtones et invasives dans les ruisseaux et rivières du département de Saône-et-Loire.

Ce travail est réalisé au sein d'un groupe appelé : Groupe Ecrevisse Bourguignon. Ce groupe comprend la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, le Parc Naturel Régional du Morvan, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques devenu aujourd'hui Agence Française de la Biodiversité et les Fédérations Départementales de Pêche.

Après une petite vingtaine d'années de travaux communs, un ouvrage va être édité. L'Atlas des écrevisses en Bourgogne devrait voir le jour en 2020. Les travaux d'organisation et de rédaction ont d'ores et déjà débuté.

2016 a été l'année des premières réunions de concertation. En 2017 et 2018, 2019 le travail s'est poursuivi avec, en plus, la rédaction des premiers articles du livre.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : pas de financement extérieur

Réalisation du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)

La réalisation du Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) a débuté en 2018.

Pour rappel, ce document réalisé à l'échelle du département de Saône-et-Loire consiste à réaliser un diagnostic de l'état des peuplements piscicoles et plus généralement de la qualité des cours d'eau à l'échelle d'une unité de gestion appelée le « contexte piscicole ». Il s'agit un bassin versant dans lequel une espèce repère effectue tout ou partie de son cycle de vie (reproduction, croissance, alimentation).

Ainsi, 36 contextes ont été identifiés en Saône-et-Loire :

- 13 contextes salmonicoles qui correspondent principalement aux têtes de bassins versants et ont pour espèce repère la truite fario,

- 17 contextes intermédiaires situés entre les contextes salmonicoles et cyprinicoles : ils ont pour espèces repères à la fois la truite et le brochet et/ou les cyprinidés rhéophiles (barbeau, vandoise, hotu…),

- 6 contextes cyprinicoles, situé à l'aval des grands cours d'eau et ayant pour espèce repère le brochet.

Sur chacun des contextes identifiés, les pressions s'exerçant sur les milieux ont été analysées et des actions de restauration des cours d'eau et de gestion piscicole visant à favoriser les espèces repères et les espèces cibles ont été proposés.

La 1ère phase du projet menée a consisté à réaliser un diagnostic de l'état des peuplements piscicoles et un état des lieux des pressions s'exerçant sur ces derniers. Un inventaire des données biologiques, physico-chimiques et morphologiques disponibles sur les cours d'eau du département a été réalisé. Les gestionnaires des milieux aquatiques (syndicats de rivières, EPTB, PNR du Morvan, Conseil Départemental) ont été rencontrés afin de faire un état des lieux des données disponibles sur leur territoire. Les données acquises dans le cadre des réseaux de suivis des Agences de l'eau Loire-Bretagne et Rhône méditerranée et Corse ont également été intégrées.

Ainsi, 549 inventaires piscicoles répartis sur 346 stations ont été analysés sur la période 2005-2018 (2005 correspondants au début des inventaires piscicoles du dernier SDVP).

Les caractéristiques naturelles des cours d'eau et de leur bassin versant, les activités anthropiques, les pressions potentielles et les mesures réglementaires de protection des milieux ont été synthétisées à l'échelle de chacun des

contextes piscicoles. Cela dans le but de mieux comprendre dans quel contexte évoluent les peuplements piscicoles et d'orienter au mieux la gestion de ces milieux.

Suite à cet état des lieux, un diagnostic de l'état de chacun des contextes piscicoles et une hiérarchisation des facteurs limitants en fonction de leur impact sur les peuplements a été réalisé pour permettre de proposer des actions de restauration et de préservation adaptées.

Les résultats ont été présentés courant 2019 aux AAPPMA et sont actuellement en phase de validation auprès des différents partenaires techniques.

Responsable : Anne Charvet

Financement : Agence de l'eau (45%), FNPF (41%), FDPPMA71 (10%), Conseil Départemental de Saône-et-Loire (4%)

AAPPMA concernées : Toutes les AAPPMA du Département

LES TRAVAUX EN RIVIERE

Restauration du bras mort des Vergettes à Lays-sur-le-Doubs

Dans la continuité de l'étude piscicole de la basse vallée du Doubs, la Fédération s'est lancée dans la réalisation d'avants projets pour la restauration de deux bras morts du Doubs.

L'étude piscicole du Doubs avait permis de recenser une quarantaine d'annexes hydrauliques susceptibles de bénéficier de mesures de restauration.

L'année 2016 a été l'occasion de réaliser un premier travail de tri pour retenir une petite série de sites potentiellement aménageables par notre structure.

A l'issu du tri, deux sites d'intérêt ont été identifiés :

Le site des baissières et mares des Vergettes sur la commune de Lays-sur-le-Doubs,

Le site du complexe des bras morts de Petit Gravier sur la commune de Lays-sur-le-Doubs

En début d'année 2018, les données collectées ont été traitées et différents scénarios de travaux ont été proposés pour les deux sites. Le rapport d'étude est disponible à cette page :

https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2019/01/AVP_restauration_2annexes_hydrauliques_doubs71_avril2018.pdf

Les propositions énoncées ayant suscité de l'intérêt de l'EPTB Saône-et-Doubs, ce dernier a souhaité réaliser les travaux qui ont débuté à la fin de l'été 2019 sur le site des baissières et mares des Vergettes.

Les travaux comprennent :

- La restauration écologique et la réalisation d'une frayère à brochet sur un ancien bras mort du Doubs
- La mise en place de hauts fonds dans la gravière des Vergettes avec les matériaux issus du terrassement du bras mort. Ces hauts fonds permettront de créer de nouveau site de ponte dans la gravière.
- La restauration écologique des berges de la rivière Sablonne par la création de banquette enherbée support de ponte à des nombreuses espèces de poissons.

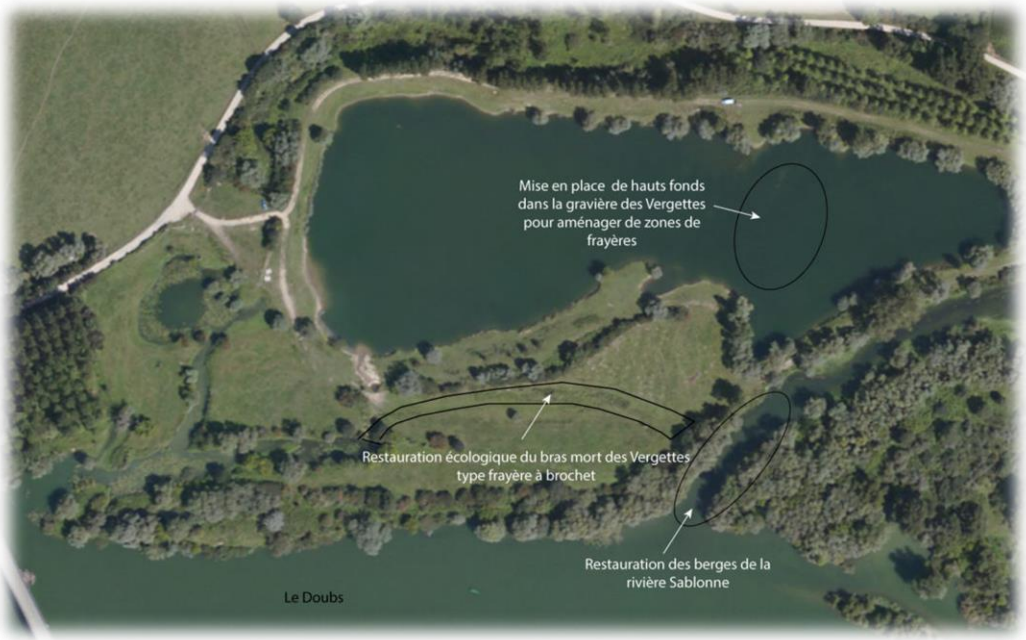

Illustration des travaux à entreprendre sur le site des Vergettes.

Les fortes pluies d'automne sont venues interrompre les opérations qui ne pourront que reprendre à l'été 2020 après la période de nidification des oiseaux protégés.

Avant ces intempéries, les travaux de terrassement du bras mort des Vergettes ont pu en partie être réalisés. Ils restent cependant à recreuser encore un peu le bras et à réaliser les banquettes enherbées sur les berges de la sablonne et les hauts fonds dans la gravière des Vergettes, qui est une location de la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire.

Le montant total des travaux est estimé à environ 150 000€

Avant entame des travaux

Après entame des travaux

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (80 %), EPTB Saône-et-Doubs (10%), FNPF (6 %), FDAAPPMA 71 (4%)

AAPPMA concernée : Pierre de Bresse

PECHES DE SAUVETAGE

Des opérations de pêche de sauvetage par pêche électrique des peuplements piscicoles des cours d'eau sont régulièrement effectuées par la Fédération. Ces opérations mobilisent généralement le service technique et le service garderie de la Fédération.

● **Pêche de sauvetage pour le compte de Voies Navigables de France :**

- sur le Canal du Centre : bief de partage des eaux (AAPPMA de MONTCHANIN), biefs 25/26, 26/27 et 27/28 Méditérannée (AAPPMA de RULLY), biefs 22/23, 24/25 Océan (AAPPMA de PARAY-LE MONIAL)

- sur le Canal latéral à la Loire : bief du Pont Canal (AAPPMA de DIGOIN)

Demandeur : Voies Navigables de France

Rivière : Canal du Centre et Canal Latéral à la Loire

Date : 24, 29, 30 et 31 janvier 2019

Quantitatif des poissons capturés : 270 kg sandre, 2450 kg de poissons blancs (gardon, rotengle, ablette, Brème et carassin), 400 kg carpe, 160 kg silure, 46 kg de black-bass et 15 kg brochet (l'ensemble des poissons capturés ont été relâchés dans le canal).

Illustration des pêches de sauvetage réalisées sur le Canal du Centre.

● **Pêche de sauvetage dans l'écluse de LA TRUCHERE**

Demandeur : VINCI Construction

Lieu : LA TRUCHERE

Date : 14 novembre 2019

● **Pêche de sauvetage sur le ruisseau des Vernottes à LA GRANDE VERRIERE**

Demandeur : Syndicat mixte du Parc Naturel régional du Morvan

Rivière : Ruisseau des Vernottes

Date : 14 octobre 2019

● **Pêche de sauvetage sur la Bourbonne à Montbellet**

Demandeur : EPTB Saône-&-Doubs.

Rivière : Bourbonne

Date : 23 septembre 2019

● **Pêche de sauvetage sur la Petite Mouge à IGE**

Demandeur : SIVOM à la carte du Mâconnais

Rivière : Petite Mouge

Date : 26 septembre 2019

● **Pêche de sauvetage sur le Petit Grison à SAINT-CYR**

Demandeur : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Grosne

Rivière : Petit Grison

Date : 3 septembre 2019

● **Pêche de sauvetage sur le bief d'alimentation du Moulin des Reisses à DOMMARTIN-LES-CUISEAUX**

Demandeur : Bresse Louhannaise Intercom'

Rivière : Solnan

Date : 29 août 2019

AUTRES PRESTATIONS DIVERSES

● **Participation échantillonnage piscicole sur la Loire à Diou et Gilly-sur-Loire**

Objectif : étude piscicole (étude préalable aux travaux de remplacement du tablier du pont de Gilly-sur-Loire)

Demandeur : TELEOS Suisse

Rivière : La Loire

Date : 6 aout 2019

● **Participation échantillonnage piscicole sur la Loue avec la Fédération Pêche du Doubs**

Objectif : suivi piscicole après les mortalités importantes de salmonidés sur la Loue et ses affluents

Demandeur : Fédération de Pêche du Doubs

Rivière : La Loue et le Lison

Date : 18 et 19 juillet 2019

● **Participation échantillonnage piscicole sur la Bienne avec la Fédération Pêche du Jura**

Objectif : suivi piscicole après les mortalités importantes de salmonidés sur la Bienne

Demandeur : Fédération de Pêche du Jura

Rivière : La Bienne

Date : 19 septembre 2019

DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE / REGLEMENTATION

Demande d'évolution réglementaire (ouverture, fermeture, parcours no-kill…)

Cette année la Fédération a fait part à l'administration de demandes d'évolutions réglementaires.

Au cours de l'été, nous avons comme chaque année sollicité la **Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire** (en charge de la police de l'eau et de la pêche) pour évoquer nos souhaits concernant les ouvertures de la pêche en 2020. Nous sommes force de proposition mais la décision ne nous revient pas.

Les dates sont définies par la Direction Départementale des Territoires après avis :

- des différents services de l'état compétents (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Agence Française pour la Biodiversité, Voie Navigable de France),

- et après avis des pêcheurs professionnels (Commission de Bassin pour la Pêche Professionnelle) dont le rôle est parfois prépondérant dans le choix de certaines dates en particulier celle de la pêche du sandre (dans notre région).

Nous avons sollicité une modification des dates de fermeture de la pêche du black-bass pour que ces dernières correspondent à la reproduction de l'espèce. Cette requête n'a posé aucun souci.

Nous avons aussi fait le souhait d'une meilleure protection du sandre.

Le sandre est une espèce à forte valeur halieutique. Dans nos rivières et plans d'eau de Saône-et-Loire, c'est le poisson carnassier le plus recherché des pêcheurs. La demande des pêcheurs pour une meilleure protection de l'espèce est forte. Aussi nous nous devons de le protéger au mieux pendant sa période de reproduction ; période pendant laquelle les mâles sont très vulnérables car ils protègent leur nid.

Le sandre ne se reproduit pas dans la même période que le brochet. Les travaux scientifiques situent la période de reproduction du sandre dans notre région du début du mois d'avril au 10 mai.

Compte tenu des périodes distinctes de reproduction du brochet et du sandre et compte tenu de l'arsenal réglementaire à notre disposition, nous avons fait le choix de demander une période d'ouverture spécifique pour le brochet et une période d'ouverture spécifique pour le sandre (en deuxième catégorie) ; comme cela existe dans d'autres départements.

Pour le brochet nous avons souhaité rester en accord avec les dates nationales, celles qui sont définies par le décret n° 2019-352 (article 4), soit du 1er janvier au 26 janvier 2020 et du 25 avril au 31 décembre 2020. Ces dates englobent parfaitement la reproduction du brochet, il n'a pas lieu de souhaiter les changer.

Pour le sandre, dont la fermeture ne peut être décidée qu'à l'échelle départementale (arrêté préfectoral), nous avons demandé une période d'ouverture protégeant sa période de reproduction, soit du 1er janvier au 8 mars et du **16 mai au 31 décembre**.

Notre demande a été rejetée pour les raisons suivantes :

- souhait d'harmoniser les dates d'ouverture sur l'axe Saône (Côte-d'Or, Ain, Rhône et Saône-et-Loire),

- souhait de simplifier l'exercice de la police de la pêche,

- souhait de contrôler et réguler les populations de sandres du secteur afin d'éviter une éventuelle propagation de la bucéphalose larvaire (demande des pêcheurs professionnels),

- souhait de ne pas « surprotéger » une espèce introduite.

Tel que le projet d'arrêté a été écrit, la pêche du sandre devait ouvrir le 25 avril 2020 : une date un peu précoce selon nous.

Il restait alors la consultation publique pour que tous puissent émettre un avis sur cette date et peut-être faire infléchir la position de la DDT.

Malgré notre appel à participer à cette consultation, il n'y a eu seulement que 5 avis, trop insuffisant pour essayer de faire changer les dates.

En finalité, la date d'ouverture de pêche au sandre a définitivement été maintenue au 25 avril par les services de l'état.

Responsables : Georges Guyonnet, Olivier Bernolin, Rémy Chassignol